



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/779
S/19274
18 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session
Points 23, 33, 36, 38, 39, 47, 75 et
126 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS
ARABES

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE NAMIBIE

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEQUENCE DE LA PROLONGATION DU CONFLIT
ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

MEURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME
INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU
ANEANTIT D'INNOCENTES VIES HUMAINES,
OU COMPROMET LES LIBERTES FONDAMENTALES,
ET ETUDE DES CAUSES SOUS-JACENTES DES
FORMES DE TERRORISME ET D'ACTES DE
VIOLENCE QUI ONT LEUR ORIGINE DANS LA
MISERE, LES DECEPTIONS, LES GRIEFS ET
LE DESSESPOIR ET QUI POUSSENT CERTAINES
PERSONNES A SACRIFIER DES VIES HUMAINES,
Y COMPRIS LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER
DES CHANGEMENTS RADICAUX

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 17 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement qui a accueilli la Conférence extraordinaire au sommet des pays arabes, tenue à Amman du 17 au 20 Rabi al-Awwal 1408 de l'hégire (8 au 11 novembre 1987), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte officiel de la Déclaration finale qui a été rendue publique par la Conférence.

A/42/779
S/19274
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, ainsi que de son annexe, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 23, 33, 36, 38, 39, 47, 75 et 126 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Déclaration finale de la Conférence extraordinaire au sommet des pays arabes qui s'est tenue à Amman (Royaume hachémite de Jordanie), du 17 au 20 Rabî al-Awwal de l'hégire (8 au 11 novembre 1987)

Conformément au vœu exprimé par les chefs d'Etat arabes dans la résolution de la session extraordinaire du Conseil de la Ligue des Etats arabes qui s'est tenue à Tunis le 29 Muharram 1408 de l'hégire (20 septembre 1987), et en réponse à l'invitation de S. M. Hussein ibn Talal, Roi du Royaume hachémite de Jordanie, la capitale jordanienne, Amman, a accueilli la Conférence extraordinaire au sommet des pays arabes, du 17 au 20 Rabî al-Awwal 1408 de l'hégire (8 au 11 novembre 1987).

Guidés par la responsabilité historique et les principes nationaux arabes, par leurs relations fraternelles et par la communauté de leurs intérêts en matière de sécurité et dans les domaines politique et économique, ainsi que par leurs liens culturels et historiques; conscients de la phase cruciale que traverse actuellement la nation arabe et des défis à son présent et à son avenir qui mettent en péril son existence même; et ayant à l'esprit que la division et la discorde sont une source de faiblesse qui compromet les possibilités de la nation arabe et provoque un gaspillage d'énergie, les dirigeants des pays arabes ont placé la question de la solidarité arabe au premier plan de leurs préoccupations. Ils en ont examiné tous les aspects et ramifications, en mettant l'accent sur ses insuffisances. Ils ont unanimement réaffirmé la nécessité d'accorder la priorité à son soutien et à son renforcement, et sont convenus que la solidarité arabe était le seul moyen de préserver la fierté et la dignité de la nation arabe et de la protéger de toute atteinte et de tout danger.

Les dirigeants arabes ont décidé de venir à bout de toutes les divergences et d'éliminer les causes d' réaction, de dissension et de division. Animés par leur loyauté à leur nation et la sincérité de leur allégeance nationale, ils ont décidé de faire de la solidarité le principe fondamental d'une action arabe conjointe visant à parvenir à une position unifiée et à développer les capacités et le pouvoir de dissuasion de la nation arabe.

Après avoir entendu l'allocation que S. M. le Roi Hussein a prononcée à la première séance privée, dans laquelle il a fait de "l'harmonie et l'entente" la devise de la Conférence, les dirigeants ont décidé d'adopter ladite allocation comme document officiel de la Conférence. Ils ont réitéré leur conviction de la nécessité de soutenir la coopération afro-arabe; leur condamnation du terrorisme et de la discrimination raciale pratiqués par le régime raciste d'Afrique du Sud; et leur appui à la lutte des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie.

Fidèle au Pacte de la Ligue des Etats arabes, au Traité de défense commune et et de coopération économique et au Pacte de solidarité arabe, et résolue à sauvegarder la sécurité nationale et l'intégrité territoriale arabes, la Conférence extraordinaire au sommet d'Amman, guidée par un esprit de fraternité et d'amitié, a poursuivi ses travaux en examinant, tout d'abord, le conflit entre l'Iraq et l'Iran et la situation dans le Golfe. Les dirigeants ont exprimé leur inquiétude devant la prolongation de la guerre et ont réprouvé l'intransigeance du régime iranien et ses provocations et menaces à l'égard des Etats du golfe Arabe. La Conférence a condamné l'occupation de certaines parties du territoire iraquien par l'Iran et le

retard que mettait ce pays à accepter la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Elle a exigé que l'Iran accepte cette résolution et l'applique intégralement, en suivant l'ordre des paragraphes de son dispositif.

Les dirigeants ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités, déploie des efforts réels et adopte des mesures appropriées en vue d'amener le régime iranien à répondre aux appels à la paix. La Conférence a exprimé son soutien à l'Iraq et s'est déclarée satisfaite de l'acceptation par ce pays de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité ainsi que de sa réaction positive à toutes les initiatives de paix. Elle a réaffirmé sa solidarité avec l'Iraq et son appui à ce pays dans ses efforts pour sauvegarder l'intégrité de son territoire et de ses eaux et pour défendre ses droits légitimes.

Les dirigeants ont passé en revue les événements qui étaient intervenus dans la région du Golfe et les graves conséquences des provocations et de l'agression iraniennes. La Conférence a proclamé sa solidarité avec le Koweït face à l'agression du régime iranien et a dénoncé les actes criminels sanglants que les Iraniens avaient perpétrés à proximité de la Grande Mosquée de La Mecque.

La Conférence a affirmé son appui au Koweït dans toutes les mesures qu'il avait prises pour protéger son territoire et ses eaux et sauvegarder sa sécurité et sa stabilité. Elle a exprimé son appui au Koweït face aux menaces et aux agressions du régime iranien. Elle a réitéré sa solidarité inébranlable avec le Royaume d'Arabie saoudite et son plein appui des mesures que ce pays avait adoptées pour créer un climat qui permette aux pèlerins qui se rendent dans les lieux saints de l'islam d'accomplir leurs rites dans la paix et l'humilité. La Conférence a rejeté toutes les formes de troubles dans les Lieux saints qui risqueraient de porter atteinte à la sécurité et à la sûreté des pèlerins ainsi qu'à la souveraineté du Royaume d'Arabie saoudite.

La Conférence a lancé un appel aux Etats et aux gouvernements musulmans pour qu'ils adoptent cette position et s'opposent aux pratiques qui vont à l'encontre des enseignements de l'islam.

La Conférence s'est ensuite penchée sur la question du conflit arabo-israélien et a examiné l'évolution de la situation aux niveaux arabe et international. Elle a réaffirmé que la question de Palestine constituait l'élément central du conflit et que la paix ne pourrait s'instaurer au Moyen-Orient que si tous les territoires arabes occupés, et en premier lieu Al Quds Al Sharif (Jérusalem), étaient recouverts et les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien rétablis et si la question de Palestine était résolue sous tous ses aspects. De l'avis de la Conférence, la meilleure manière de faire face au danger israélien, qui met en péril l'ensemble de la nation arabe et son existence actuelle et future, consiste à renforcer la capacité arabe, à développer sa puissance, à consacrer sa solidarité et à adopter une position unifiée.

Dans le cadre du soutien des efforts et initiatives de paix visant à parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, conformément à la légalité internationale et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui prévoient la restitution de tous les territoires arabes et palestiniens occupés et le rétablissement du peuple arabe de Palestine dans ses droits nationaux, les dirigeants arabes, voyant dans la tenue d'une conférence internationale de la paix

le moyen le plus approprié pour parvenir à un règlement pacifique, juste et global du conflit arabo-israélien, ont appuyé la convocation de cette conférence, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, en pleine égalité, ainsi que des membres permanents du Conseil de sécurité. Ils ont rendu hommage et ont exprimé leur gratitude au peuple palestinien des territoires arabes occupés, louant ses efforts de résistance, bénissant sa lutte et sa détermination sur sa terre, et réitérant les engagements qu'ils avaient pris à son égard en matière de soutien et d'assistance.

Les dirigeants ont examiné la question de la crise libanaise et de ses répercussions tragiques sur le peuple arabe frère du Liban. Ils ont mis l'accent sur l'importance qu'ils attachaient à l'unité nationale libanaise, à son caractère arabe et à son intégrité territoriale, ainsi que sur leur volonté d'aider ce peuple à surmonter sa crise et à recouvrer sa force et sa souveraineté.

Passant ensuite à la question du terrorisme international, les dirigeants ont condamné ce phénomène sous toutes ses formes quelles qu'en soient les méthodes et les sources. Ils ont affirmé leur foi dans la juste lutte des peuples pour obtenir leur indépendance et leur souveraineté et pour recouvrer leur liberté et leurs droits légitimes.

Fermement convaincus que seule une solidarité totale englobant l'ensemble de la nation arabe et mobilisant ses énergies et son potentiel pour atteindre ses objectifs nationaux permettra d'assurer la sécurité nationale arabe et de la protéger, et animés par les mêmes espoirs et les mêmes aspirations ainsi que par une vision commune des dangers qui menacent l'existence présente et future de la nation arabe, les dirigeants ont décidé que la question des relations diplomatiques entre les membres de la Ligue des Etats arabes et la République arabe d'Egypte relevait de la souveraineté de ces pays et devait être décidée par chacun d'entre eux, conformément à sa constitution et à ses lois.

La Conférence a passé en revue la question des relations historiques entre les deux religions divines que sont l'islam et le christianisme, telles qu'elles s'incarnent dans ville sainte de Jérusalem, symbole de la paix. Elle a également examiné la question des pratiques d'Israël et des tentatives flagrantes de chantage auxquelles ce pays se livrait. Elle a demandé aux Etats membres d'intensifier le dialogue avec le Vatican en vue d'obtenir son appui et a invité S. M. le Roi Hussein, Président de la Conférence, à entrer en contact avec le Vatican au nom des dirigeants arabes.

Les dirigeants ont exprimé leurs remerciements au peuple jordanien et à son grand monarque, pour leur chaleureuse hospitalité et la qualité des préparatifs de la Conférence. Ils ont rendu hommage à la sagesse politique du Roi Hussein qui avait su créer un climat de franchise et de fraternité pour la Conférence, assurant ainsi les moyens nécessaires à son succès.
